

Divers



Le Collège communal informe la population de l'adoption par le Conseil communal de Rendeux du

Plan Intercommunal de Mobilité

(Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze)

Le plan de mobilité est consultable sur le site de la commune de Rendeux : www.rendeux.be

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-en-Famenne

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance publique du 25 octobre 2016

Sont présents :

Mme DETHIER Lucienne, **Bourgmestre-Présidente**

M.M. TRICOT Benoît, ROLLAND Cédric, Mme CARLIER Audrey,
Échevins

M. LERUSSE Cédric, Mmes ~~WYEME Colette~~, PONCIN Marie-Thérèse, HUBERT Myriam, M.M. SNYDERS Thomas, CHEVALIER Jean-Marie, CORNET Éric, **Conseillers**
Mme NOEL, **Directrice générale**

Objet : Plan Intercommunal de Mobilité – Adoption du PICM.

Le Conseil,

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2004 relatif à l'élaboration des plans communaux de mobilité;

Revu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2008 décidant notamment d'approuver la décision d'élaborer un plan communal de Mobilité;

Revu la délibération du Conseil communal du 02 juin 2009 portant sur l'approbation de la convention de délégation de la maîtrise de l'ouvrage en vue de la réalisation du Plan Intercommunal de Mobilité pour les communes d'Erezée, Hotton et Rendeux;

Revu la délibération du Conseil communal du 13 juillet 2009 portant sur l'approbation du projet de cahier des charges en vue de l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Mobilité pour les communes d'Erezée, Hotton et Rendeux;

Revu le courrier du 19 juillet 2011 de Monsieur le Ministre HENRY concernant l'établissement d'un seul Plan Intercommunal de Mobilité reprenant toutes les communes du Pays de Famenne en y incluant les communes de Hotton, Erezée et Rendeux;

Revu la délibération du Conseil communal du 29 mai 2013 portant sur l'approbation du rapport Phase 1 – Diagnostic ainsi que du rapport Phase 2 – Objectifs dans le cadre du Plan Intercommunal de Mobilité;

Revu le Plan Intercommunal de Mobilité - Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze - Phase 3 : Propositions - **Echelle supra-communale** - Rapport final avant enquête publique - Mai 2015;

Revu le Plan Intercommunal de Mobilité – Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze – Phase 3 : Propositions – **Echelle communale** – RENDEUX - Rapport final avant enquête publique - Mai 2015;

Revu la délibération du Conseil communal du 25 mai 2015 :

- approuvant le Rapport final avant enquête publique - Mai 2015 - Phase 3 : Propositions - Echelle supra-communale et Echelle communale dans le cadre du Plan Intercommunal de Mobilité - Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze;
- chargeant le Collège communal de soumettre ces documents aux formalités de l'enquête publique requise;

Considérant qu'il ressort du procès-verbal de clôture de l'enquête publique :

- que l'enquête prescrite a eu lieu conformément aux dispositions décrites aux articles 18 et 19 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales;
- qu'aucune observation écrite n'est parvenue à l'administration communale pendant la durée de l'enquête précitée;
- que personne n'a comparu pour présenter verbalement des observations au sujet du projet soumis à l'enquête;

Vu le rapport du Conseil Consultatif Communal des Aînés du 11 avril 2016;

Vu l'avis de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité émis en séance du 26 avril 2016;

Vu le Plan Intercommunal de Mobilité – Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze – Phase 3 : Propositions – **Echelle communale** – RENDEUX - Rapport final après enquête publique – Septembre 2016, lequel a intégré l'ensemble des éléments mis en évidence depuis le Rapport final avant enquête publique – Mai 2015;

Considérant que les thèmes développés dans le volet communal ont été **complétés** :

- Réseau routier - Proposition de hiérarchie viaire et régime de vitesse;
- Les transports publics – Lignes scolaires et complémentarité par du transport alternatif;
- Réseau cyclable;
- Les fiches action :
 - Carrefour N888/Quatre-Bras-de-Gènes;
 - Entrées de villages de Beffe et Magoster;
 - Modalités de mise en œuvre de radars préventifs et répressifs;
 - Accès au parking de la future maison de village;
 - Carrefour N833/Pont-de-Marcourt;
 - Mesures d'accompagnement pour la traversée de Rendeux;
 - Liaison cyclable La Roche-Hotton;
 - Centre de Beffe;
 - Sécurisation du virage de Marcourt;
 - **Carrefour du Concy/Devantave;**
 - **Mobilité dans le quartier de l'école de Rendeux-Haut;**
 - **Problème de circulation du gibier;**
 - **Réflexions sur la stimulation au télétravail;**
 - **Installation d'un éclairage public intelligent;**

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'adopter le Plan Intercommunal de Mobilité et de publier cet acte conformément à l'article 112 de la nouvelle loi communale;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter le Plan Intercommunal de Mobilité - Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze;
- De publier cet acte conformément à l'article 112 de la nouvelle loi communale;
- De transmettre le dossier complet au Gouvernement Wallon

Par le Conseil :

La Directrice générale,
(s) NOEL Marylène

La Présidente,
(s) DETHIER Lucienne